



Le Brabant wallon



Note de **Politique générale**

2026

MR-Engagés

Conseil provincial du
18 décembre 2025

Table des matières

Supracommunalité	7
Zone de secours	8
Développement territorial et BW 2030.....	9
Economie et commerce	10
Agriculture et ruralité.....	11
Environnement	12
Cours d'eau et trames bleues	14
Lutte contre les inondations	15
Mobilité et infrastructures	16
Logement.....	17
Aménagement du territoire	18
Bâtiments provinciaux	19
Enseignement provincial	20
Formation BW	22
Accueil de la petite enfance.....	23
Jeunesse et citoyenneté.....	23
Vieillessement actif	24
Égalité des chances et lutte contre les violences	25
Santé et action sociale.....	26
Inclusion et handicap	28
Sport en Brabant wallon	29
Soutien culturel	30
Domaines provinciaux	31
Tourisme en Brabant wallon	32

Madame la Présidente

Monsieur le Gouverneur,

Madame et Messieurs les Députés,

Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux,

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Collège provincial, j'ai l'honneur de vous présenter notre Note de politique générale 2026. C'est un moment essentiel du processus démocratique. Il nous permet de faire le point ensemble, d'échanger, de confronter nos visions et de tracer collectivement la trajectoire que nous entendons suivre pour notre territoire.

Mais cette année plus qu'aucune autre, cet exercice revêt une dimension particulière, presque fondatrice.

Car 2026 marque un double tournant dans l'histoire de notre Province.

D'une part, nous avons célébré cette année les 30 ans de la Province du Brabant wallon. Trente années d'existence, de construction, d'apprentissage et de maturation. Trente années durant lesquelles notre institution s'est progressivement affirmée comme un acteur incontournable du développement territorial, un partenaire de confiance pour ses communes, et un soutien quotidien pour des milliers de citoyens dans des domaines aussi essentiels que l'enseignement, l'environnement, la sécurité ou la culture.

D'autre part, et c'est sans doute le défi le plus structurant que nous ayons eu à affronter depuis notre création, nous entrons de plain-pied dans la réforme des provinces voulue par la Région wallonne.

Permettez-moi de situer ce défi dans la perspective des années écoulées.

Depuis 2019, le Brabant wallon a traversé une succession d'épreuves que personne n'aurait pu anticiper. La pandémie de Covid-19, les inondations dramatiques de juillet 2021, l'explosion du coût de l'énergie, la guerre en Ukraine et ses répercussions économiques et sociales.

Parallèlement, la Province a dû assurer, à partir de 2020, la reprise progressive du financement de la Zone de secours. Rien que pour l'année 2026, cela représente un soutien de plus de 14,7 millions d'euros - soit plus de 51% du déficit de la Zone -, un engagement majeur qui permet aujourd'hui de réduire le coût à charge des communes de plus de 35 euros par habitant.

Nous avons relevé ces défis. Nous avons tenu le cap. Nous avons fait des choix difficiles, parfois douloureux, mais toujours guidés par le sens des responsabilités et la volonté de préserver l'essentiel : nos missions de service public, notre soutien aux communes, notre proximité avec les citoyens.

Aujourd'hui, un nouveau défi s'impose à nous. Un défi de taille, structurel, existentiel même : réinventer l'institution provinciale.

La réforme des provinces n'est pas une fatalité à subir. Elle doit être vue comme une opportunité de légitimer le niveau de pouvoir provincial, d'exposer clairement ce pour quoi les provinces sont et demeurent essentielles, et de valoriser notre rôle de soutien supracommunal auprès des 27 communes.

Comme la Déclaration de politique provinciale l'avait envisagé : c'est une législature en deux phases qui s'annonce.

La première phase sera consacrée au diagnostic des missions et des moyens que la Province engage aujourd'hui dans ses différents domaines d'action. Un état des lieux lucide, méthodique, exhaustif.

Il faut être conscient que la reprise progressive du financement de la Zone de secours représente un défi budgétaire majeur pour la Province. Cette transition impliquera des arbitrages difficiles et des efforts financiers significatifs. Les montants en jeu sont considérables et nécessiteront une gestion rigoureuse de nos priorités.

Cette première phase de diagnostic a débuté. Le Collège provincial mène actuellement des rencontres avec les collèges de chacune des 27 communes. Faisant suite à un questionnaire, permettant de collecter une quantité significative d'informations quant aux réalités communales, ces rencontres permettent de s'imprégner réellement des défis auxquels sont confrontées les communes, et d'entendre leurs attentes en matière de supracommunalité.

La seconde phase visera à identifier le niveau de pouvoir le plus à même d'assumer les missions menées jusqu'ici par la Province : la Région wallonne, la Communauté française, les communes elles-mêmes, ou bien la Province dans son rôle supracommunal renforcé.

Pour le Brabant wallon, il s'agit d'un réel pivot. Un recentrage assumé sur les matières supracommunales, qui nous contraint à accepter le transfert de certaines compétences historiques et essentielles vers d'autres niveaux de pouvoir.

À l'avenir, notre institution entend incarner encore davantage ce rôle de siège de la supracommunalité auprès de ses communes. Un rôle de coordinateur, de facilitateur, d'expert au service des dynamiques qui dépassent le cadre communal et qui nécessitent une vision globale, des moyens mutualisés, une capacité d'action à l'échelle du territoire.

Le philosophe stoïcien, Sénèque, écrivait : « *Tout l'avenir est dans l'incertitude : vivez immédiatement.* »

Cette pensée résonne avec une acuité particulière en cette période de transformation profonde. Faisons nôtre cette attitude stoïcienne : ne pas perdre de temps à propos de choses que nous ne contrôlons pas, afin de concentrer, dans l'immédiat, toute notre énergie et notre action sur ce que nous contrôlons réellement.

2026 sera une année de « réingénierie » provinciale. Tels des mécaniciens chevronnés, nous allons devoir, calmement, soulever le capot de notre institution, nous plonger au cœur de son fonctionnement, en démonter certains rouages, remettre en question certaines pratiques, et interroger chaque action sous l'angle de la pertinence et de la plus-value pour le territoire. Puis

nous remonterons l'institution différemment. Pas pour la réduire, mais pour la réinventer. Pour la rendre toujours plus agile, toujours plus pertinente, toujours plus légitime.

Le territoire du Brabant wallon, avec ses spécificités, ses dynamiques, ses défis propres, sera toujours là. Mais nous devons réinventer l'institution provinciale qui le sert.

Heureusement, de nombreux chantiers ont déjà été lancés. Nous avons prévu. Nous avons anticipé. Les choix courageux des dernières années nous permettent de disposer de finances saines et robustes, et nous confortent dans notre capacité à ne pas augmenter l'impôt pour les habitants du Brabant wallon, et à maintenir la fiscalité la plus basse de Wallonie.

Le Collège provincial a entamé, il y a quelque temps déjà, un travail d'objectivation de ses subventions et ses budgets, tant de fonctionnement que d'investissements, afin de rendre ses mécanismes de soutien plus lisibles et cohérents. La majorité MR-Engagés entend poursuivre sur cette voie. L'objectif est de disposer de critères et matrices d'analyse clairs à l'échelle des différentes politiques provinciales. Par cette démarche, la Province entend ancrer durablement une culture de bonne gouvernance, en garantissant l'équité et la transparence des décisions prises et ainsi renforcer la confiance des citoyens et acteurs du territoire.

Depuis plusieurs années, le Brabant wallon amorce également sa transition vers un modèle supracommunal. Beaucoup de projets en supracommunalité ont démarré avant cette réforme, ce qui nous place aujourd'hui dans une position favorable pour aborder cette transformation avec méthode et sérénité.

Prenons l'exemple du développement territorial. Le Brabant wallon joue un rôle de coordinateur essentiel en réalisant un diagnostic stratégique supracommunal qui fournit aux communes une vision transversale et une analyse partagée de l'évolution du territoire.

Chaque année, une étude prospective est lancée sur une thématique liée au territoire, comme la question des Seniors, les nouveaux modes d'habitat, ou encore les besoins énergétiques des zonings ou des futurs quartiers résidentiels. Ces études constituent des outils d'analyse et de prospective essentiels, pour les acteurs privés et publics du territoire.

C'est également le Brabant wallon qui a pris l'initiative de BW 2030, une alliance inédite de quatre acteurs structurants du territoire — la Province, InBW, Invest BW et l'UCLouvain — pour développer des projets structurants visant la prospérité du territoire à l'horizon 2030.

En matière d'inondations, la vision supracommunale est essentielle, tant on ne peut protéger une commune qu'en agissant en amont. Nous sommes convaincus que l'échelon provincial est le plus pertinent pour coordonner la lutte contre les inondations. Des investissements importants sont réalisés en ce sens.

Cette expertise supracommunale, nous la développons depuis des années. Elle est notre ADN. Elle sera notre boussole.

Et cette excellence du Brabant wallon ne se limite pas aux diagnostics ou aux stratégies. Elle se manifeste concrètement, dans tous les domaines.

En économie, où notre territoire est reconnu comme la locomotive wallonne, terre du numérique, des sciences du vivant, de l'innovation énergétique et de l'agriculture durable.

En matière de mobilité douce, où la Province pose les bases d'un modèle de gouvernance plus cohérent et participatif : le co-financement avec les communes devient la clé de voûte du développement et de la pérennité du réseau cyclable structurant.

Pour la petite enfance, levier majeur d'égalité des chances et de cohésion sociale, où la Province réaffirme son engagement avec un crédit d'un million d'euros, qu'elle oriente désormais vers une approche plus stratégique et équitable, favorisant la création de places et la mise en conformité des infrastructures là où le besoin est le plus criant.

Et en sport, domaine qui connaîtra un événement majeur cette année, puisque nous accueillons la Coupe du Monde de Hockey à Wavre en août prochain ! Le Brabant wallon est pleinement partenaire de l'événement, avec un appui financier, un soutien logistique, et un accompagnement promotionnel et touristique. L'objectif est double : faire rayonner le territoire à l'international et générer une dynamique positive pour les clubs locaux, l'économie et le tourisme. Cette reconnaissance internationale témoigne de l'excellence du Brabant wallon dans toutes ses dimensions : économique, culturelle, sociale et sportive.

Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Cette transformation repose sur une jeune majorité MR-Engagés, unie dans sa volonté de faire du Brabant wallon une institution moderne, efficiente et pleinement légitime dans son rôle supracommunal.

Elle repose aussi, comme le prévoit la Déclaration de Politique provinciale, sur une gouvernance repensée, faisant du débat démocratique un principe fondamental, et permettant une implication plus grande du Conseil au processus décisionnel.

Elle repose enfin sur nos quelque 2000 agents provinciaux, qui incarnent au quotidien les missions de service public de notre institution. Grâce à elles et grâce à eux, la Province du Brabant wallon est un acteur incontournable de l'enseignement, du sport, de l'innovation, de la culture, du secteur associatif, et de tant d'autres secteurs. Nous leur en sommes reconnaissants. Et il est de notre responsabilité de faire en sorte que l'institution provinciale reste cet employeur attractif et inspirant.

Mesdames et Messieurs,

La Note de politique générale que nous vous présentons aujourd'hui est bien plus qu'un budget. C'est une feuille de route pour la transformation. Un acte de responsabilité face aux défis qui nous attendent. Un engagement à construire, avec lucidité et détermination, l'institution provinciale de demain.

Une institution recentrée sur les missions taillées à sa mesure. Une institution au service de ses communes et de ses citoyens. Une institution qui assume pleinement son rôle de coordinateur supracommunal.

Le Brabant wallon a démontré sa résilience face aux crises successives de ces dernières années. Il démontrera maintenant sa capacité à se réinventer, à se transformer, à se projeter dans l'avenir avec confiance et ambition.

Comptez sur notre totale mobilisation en ce sens.

* * *

Supracommunalité

Un appui technique et stratégique pour les 27 communes

En matière de supracommunalité, le rôle principal de la Province consiste à agir comme coordinateur et facilitateur, en apportant un appui technique, stratégique et financier aux communes et aux acteurs locaux.

La Province joue un rôle central dans la planification, la gestion et le suivi des politiques qui dépassent le cadre communal, en veillant à la cohérence territoriale et à la mise en œuvre de solutions durables adaptées aux réalités locales.

Elle assure également la maîtrise d'ouvrage ou le soutien dans des domaines spécialisés tels que l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la gestion des cours d'eau et des inondations, la biodiversité, la transition énergétique et numérique, ainsi que le développement rural.

Par son expertise et sa vision globale, la Province peut optimiser l'utilisation des ressources, rationaliser les investissements et favoriser l'innovation, tout en garantissant une équité entre les communes et une réponse efficace aux besoins des citoyens. En outre, elle agit comme catalyseur de collaborations entre les différents partenaires locaux – qu'il s'agisse de communes, de services publics, d'associations ou de citoyens – afin de mettre en œuvre des projets ambitieux qui nécessitent une coordination à grande échelle et une approche intégrée des enjeux territoriaux.

Fortes des avancées déjà réalisées, notamment la conclusion de nouvelles conventions avec des communes comme Rixensart et Genappe, nous avons renforcé le rôle supracommunal de la Province dans la gestion des **sanctions administratives communales** (SAC), un service qui travaille aujourd'hui pour 25 des 27 communes du Brabant wallon. La Province entend consolider encore cette mission tout en se mobilisant politiquement auprès des autres niveaux de pouvoir et du monde judiciaire afin de clarifier la législation et de permettre une prise en charge croissante des différents types de SAC. Nous souhaitons également mettre nos ressources à disposition des communes pour les accompagner dans la rationalisation de leurs moyens et la réalisation de missions spécifiques, afin de mieux lutter contre les incivilités.

La Province s'assure donc que ses interventions contribuent à des objectifs de long terme, en combinant efficacité opérationnelle, protection de l'environnement et développement harmonieux du territoire.

Plusieurs actions supracommunales bénéficient directement aux communes. La Province renforce notamment sa participation au budget et sa présence dans les organes d'administration de la **Zone de secours**.

Le **Conseil 27+1**, dont le fonctionnement doit être revu pour renforcer son efficacité, tel qu'annoncé dans la Déclaration de Politique provinciale, reste également une instance clé de concertation.

Le **Service du Développement territorial** agit comme une cellule d'expertise en coordonnant des projets spécifiques au territoire, à l'image d'un bureau d'études proposant ses constats et projets aux communes.

Le **Centre de Prêt** du Brabant wallon est également un outil efficace pour mutualiser le matériel entre les communes et les services provinciaux afin de mieux répondre aux besoins locaux, d'optimiser les ressources et de réduire les coûts.

En 2026, une plateforme numérique sera mise en place afin de permettre la réservation du matériel, la visualisation des disponibilités et le suivi logistique.

Pour ce Centre de prêt, le budget s'élève à 75.213 € à l'ordinaire, et à 178.500 € à l'extraordinaire.

Zone de secours

La solidarité provinciale réduit la charge des communes

Depuis 2020, l'intervention de la Province dans le déficit de la Zone de secours a été croissante et volontaire, s'affirmant comme un acteur clé dans le financement des services d'urgence.

En 2026, cette participation provinciale dépassera 51 % du déficit de la Zone de secours, tandis que les communes en prendront 40 % à leur charge, le solde étant comblé par la Zone via l'utilisation de ses fonds de réserve.

En moyenne, les dotations communales pour la Zone de secours ont ainsi diminué de 34% par rapport à 2019, montrant l'**impact direct de la solidarité provinciale**.

Il faut souligner que grâce à cette intervention de la Province, le coût par habitant, à charge des communes, a diminué de presque 16 €, depuis 2019. Et cela malgré une augmentation du budget total, liée entre autres à une forte inflation et à l'augmentation du nombre de sapeurs-pompiers professionnels. La sécurité des Brabançons wallons s'améliore, tout en coûtant de moins en moins cher aux communes.

L'intervention de la Province représentera en 2026 une dotation financière de 14.729.955 €. À cela s'ajoute un **soutien logistique** substantiel à la Zone de secours, qui inclut notamment la mise à disposition de locaux, l'organisation des formations et le support en matière de gestion des ressources humaines. Ces aides indirectes sont évaluées à 1.388.000 €.

D'une manière générale, on observe une amplification et un renforcement de la collaboration avec la Zone de secours, formalisés par la signature en 2025 d'une **convention de collaboration** couvrant les années 2025 à 2030.

Développement territorial et BW 2030

Un rôle moteur pour l'avenir du Brabant wallon

Le Brabant wallon s'affirme comme un territoire dynamique, engagé dans une stratégie de développement territorial ambitieuse et innovante.

A travers son Contrat de développement territorial et les analyses prospectives qu'il commande, le Brabant wallon développe progressivement une vision claire et transversale de l'évolution de son territoire. Cette approche supracommunale offre aux communes et aux acteurs du territoire une lecture partagée des enjeux territoriaux, renforçant ainsi la cohérence des actions à mener.

Le but est d'objectiver les investissements stratégiques à mener et faciliter l'implantation de projets innovants en phase avec les besoins et dynamiques actuels et à venir du Brabant wallon.

Le **diagnostic du développement territorial** a identifié 24 grands enjeux spécifiques au Brabant wallon, tels que le logement, la mobilité, la petite enfance, les seniors, etc.

Sur cette base, des études prospectives sont menées chaque année sur des thématiques aussi variées que l'évaluation des besoins énergétiques, l'identification des profils et besoins des Seniors, le profil de ménage et logement, ou encore les besoins en matière d'accueil de la petite enfance. Ces études renforcent l'expertise de notre institution et actualisent une série de données nécessaires à une prise de décision éclairée et en adéquation avec les besoins du territoire.

C'est à travers cette vision transversale et cette expertise que le Brabant wallon a été à l'initiative, au cours de la précédente législature, de la dynamique **BW 2030**, alliance inédite des quatre acteurs structurants du territoire : la Province, InBW, Invest BW, et l'UCLouvain. Ensemble, ces partenaires alignent leurs stratégies autour de grands axes stratégiques (numérique, agriculture durable, énergies, etc.) pour développer des projets structurants garantissant la prospérité du territoire à l'horizon 2030 dans un monde en constante évolution.

Cette stratégie s'articule autour d'un portefeuille de projets, tels que la Croix de Hesbaye, Sur le Champ, The POD, IMAGINE, ou encore la Cyclostrade de la Dyle. Les partenaires de la dynamique BW 2030 ont entamé un travail d'actualisation de ce portefeuille afin d'identifier et de mettre en avant les projets structurants et prioritaires pour le territoire.

Pour soutenir, renforcer et pérenniser cette démarche, le budget provincial 2026 prévoit une subvention de 20.000 €. Un travail est en cours pour rendre la dynamique pleinement autonome, et la Région wallonne vient par ailleurs de décider de prolonger son soutien à cette démarche collective, par un subside de 120.000 €.

Economie et commerce

Des leviers provinciaux pour l'innovation et la proximité

Les TPE, PME, start-ups, spin-offs, artisans, indépendants et industries sont les chevilles ouvrières de la réussite économique et de l'innovation en Brabant wallon. La Province entend les soutenir dans leur développement par le biais de subventions, de réseautage et d'accès facilité à l'information.

En 2026, la Province confirme les partenariats économiques structurants avec les opérateurs et acteurs clés du territoire, dont :

- Cap Innove (80.000 €).
- ICE Louvain (80.000 €).
- Crea-Job (48.000 €).
- Le GAL (172.000 €).
- Mind & Market (80.000 €).

Elle continuera d'organiser des rencontres économiques trimestrielles (**Task Force Economy**) et des groupes de travail thématiques, qui sont de véritables espaces de dialogue permettant de créer des synergies, de partager des informations stratégiques, de remonter les besoins du terrain et de renforcer la communication entre les niveaux de pouvoir.

L'objectif est de coconstruire les priorités économiques de notre territoire, de valoriser les entreprises du Brabant wallon et d'améliorer la coordination des initiatives.

La Province réaffirme également son **soutien au commerce local** et son rôle d'accompagnement des communes dans leur stratégie commerciale.

Dans ce cadre, nous travaillerons de concert avec les échevins en charge du commerce afin de réviser notre politique de développement des commerces locaux et circuits courts, dans une dynamique collective et d'échange. Des projets destinés à soutenir cette activité commerciale locale et à renforcer la dynamique des centres des villes et des villages seront mis en place.

Un budget de 400.000 € est prévu à cet effet pour 2026.

Agriculture et ruralité

La Province renforce son rôle d'expert et d'accompagnateur

L'agriculture représente un pan important de l'économie du Brabant wallon. L'intervention provinciale dans ce secteur se concentre là où elle est utile et pertinente.

Le Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité (**CPAR**) joue un rôle de guichet centralisateur sur le territoire, offrant des prestations et un encadrement technico-économique reconnus.

Le CPAR propose des analyses, des **conseils et un accompagnement technique, commercial et économique** en matière agricole, horticole et environnementale, au service des agriculteurs, producteurs professionnels du domaine, citoyens et services publics. La Province entend poursuivre le développement de son offre de services, intensifier sa visibilité et renforcer son accessibilité numérique.

Le **pôle de développement agricole du CPAR** réalise une veille permanente et est à l'écoute des agriculteurs. Il propose des formations continuées, notamment dans le cadre du cycle des conférences hivernales, et des conseils tout au long de l'année. Le soutien aux formations essentielles est maintenu, comme les formations au permis G (6.650 €) en collaboration avec la Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA).

La Province entend également jouer son rôle dans une agriculture plus écologique et durable. Cela passera par la vulgarisation des techniques, l'accompagnement des agriculteurs en agroécologie, des partenariats, et des formations / informations.

Maintenant son rôle d'expert de terrain, la Province développera son offre de services, via :

- Des formations techniques (remplissage DS, phytolice), formations innovantes (nouvelles filières), formations à destination des jeunes (permis G), formations continues, formations digitales, en collaboration avec les divers partenaires.
- Une mise à disposition des outils administratifs auprès des acteurs concernés (carnet de champs, charte de la ruralité, etc.).
- L'amélioration de l'accès aux services publics.
- La poursuite des politiques publiques dans le monde rural afin d'être le relais des politiques régionales.
- Une cartographie des acteurs et services existants sur le territoire en matière de services agricoles.

Le CPAR poursuivra également son travail essentiel de **valorisation et de sensibilisation aux métiers de l'agriculture** afin de lutter contre l'agribashing.

Des actions sont envisagées pour centraliser les statistiques du secteur et encourager la création de conseils consultatifs agricoles dans chaque commune.

Dans un contexte où les filières classiques sont sous pression, la Province souhaite également promouvoir la diversification vers de nouvelles filières.

En matière de **valorisation des circuits courts et des producteurs**, la Province travaillera à la réalisation d'un inventaire des producteurs locaux, et organisera des moments d'échanges et de rencontres pour renforcer les dynamiques. La promotion sera assurée par la réalisation de concours annuels de produits locaux du Brabant wallon. Deux subventions de 2.500 € sont prévues pour l'organisation de **Foires agricoles**, à Nivelles et à Jodoigne.

Enfin, le **site du Jardin et des Serres provinciales** sera revalorisé en concertation avec les autorités communales, afin que ce lieu devienne un espace d'incubation et d'innovation en lien avec les nouveaux métiers de l'agriculture et de la ruralité.

Nous concrétiserons également le développement numérique du CPAR, permettant une meilleure accessibilité aux données analytiques et agronomiques des usagers et bénéficiaires de nos services.

Parallèlement, le **Centre Indépendant de Promotion Fourragère** (CPIF) poursuit ses recherches sur les cultures de diversification, contribuant tant à lutter contre les inondations qu'à adapter les cultures au changement climatique. Ce service est financé à hauteur de 14.500 €.

Enfin, en matière de **bien-être animal**, la Province entamera des actions de communication et de sensibilisation aux problématiques rencontrées avec les associations existantes. L'organisation d'un 27+1 avec nos communes sur l'enjeu du bien-être animal est prévue durant l'année 2026.

Environnement

Infrastructures vertes et partenariats locaux

La Province du Brabant wallon joue un rôle moteur dans la préservation de la biodiversité et la densification du maillage écologique sur son territoire. Elle coordonne une stratégie commune avec les 27 communes et de nombreux acteurs locaux, tout en investissant directement dans des infrastructures écologiques telles que haies, vergers, mares et écoducs.

Le budget consacré aux politiques de maillage écologique est désormais porté à 400.000 €. Cet investissement renforcé permettra de développer et d'interconnecter les trames vertes, favorisant la circulation des espèces et la **préservation de la biodiversité**. Ce budget en augmentation permettra de concrétiser un certain nombre de projets sur le territoire. Il s'agit donc d'un signal fort en faveur de la résilience climatique et de la qualité de vie des habitants, en consolidant les paysages naturels et en améliorant les services écologiques essentiels tels que la régulation de l'air et de l'eau. Ce soutien financier accru constitue donc un levier stratégique pour garantir un avenir durable et harmonieux au territoire.

Le Brabant wallon souhaite freiner la propagation du frelon asiatique et réduire l'impact de cette espèce envahissante sur la biodiversité et sur les abeilles. Dans le cadre de l'opération « **Gardiens de la ruche** », un kit gratuit comprenant un ou plusieurs pièges sélectifs est proposé aux particuliers, entreprises, associations et communes du territoire. 5.000 pièges ont été commandés en 2025. Ces pièges permettront de monitorer la présence du frelon asiatique

sur le territoire provincial à partir du printemps 2026. Les données récoltées, mois après mois et année après année, alimenteront une démarche scientifique visant à étudier son évolution et son expansion sur le territoire. Cela offrira aux chercheurs des informations précieuses pour mieux comprendre sa dynamique de population et adapter les stratégies de lutte.

En matière de biodiversité, la Province a produit une brochure « **Invitez la biodiversité dans votre jardin** », donnant les bonnes pratiques pour concilier entretien du jardin et respect de la vie sauvage, à destination des particuliers. L'objectif est également de mettre des exemplaires à destination des services Urbanisme et Environnement des 27 communes. Ce projet constitue un pont participatif entre la Province et la population. 10.000 exemplaires ont été distribués.

Dans le cadre de la densification du **maillage écologique**, le Conseil provincial a validé, le 26 juin 2025, les conventions types pour l'exécution de plantations sur les parcelles privées. Les objectifs sont de reconstruire un maillage, détruit par les constructions et activités humaines, créer des refuges pour les insectes et les oiseaux, et reconstituer les vergers d'espèces locales. La densification du maillage écologique représente plus de 50.000 € d'investissements provinciaux. Ce travail se fait en collaboration avec le GAL Culturalité en Hesbaye Brabançonne, les partenaires de la Province dans le cadre des Forêts de Brabant, et avec les agriculteurs du territoire.

L'opération « **Planter une haie** » illustre l'engagement citoyen en faveur du maillage écologique dans notre province. Depuis son lancement, cette initiative permet aux particuliers, entreprises, associations et écoles de recevoir des plants de haies locales, renforçant ainsi les trames vertes. En 2025, ce sont plus de 15 kilomètres de haies indigènes qui ont été distribués. À partir de 2026, les communes seront également invitées à s'impliquer directement dans des projets similaires, élargissant encore l'impact de cette démarche collective.

Enfin, la Province s'implique dans des projets structurants comme « **Forêts de Brabant** » et appuie des associations de terrain, affirmant ainsi son rôle de coordinateur, de facilitateur et d'investisseur majeur en faveur de l'environnement. Concrètement, cela passe par la création de vergers, de haies, ainsi que l'aménagement d'écoducs et d'écuroducts.

Le projet vise à relier les trois massifs forestiers transrégionaux que sont le Bois de Hal, la Forêt de Soignes et la Forêt de Meerdael. La Province est co-partenaire, au même titre que la Région wallonne, la Région Bruxelles-Capitale et le Vlaamse Parken mais agit en son chef sur le territoire du Brabant wallon.

La Province s'engage également à apporter son expertise en matière de gestion du périmètre naturel du site du Domaine d'Argenteuil, à Waterloo, dans une optique de projet concerté avec la Chapelle Musicale Reine Elisabeth et les autres partenaires.

Cours d'eau et trames bleues

La Province renforce son rôle stratégique

Les cours d'eau ignorent les limites administratives tracées par l'homme. En tant qu'entité supracommunale, la Province peut proposer une vision globale et des ressources plus importantes, toujours en collaboration ou avec le concours des communes et autres acteurs du monde des rivières.

L'action de la Province inclut la gestion des **cours d'eau de deuxième catégorie**, le suivi hydrologique et la prévention des inondations, le soutien technique aux communes et aux Contrats de rivière, ainsi que la collaboration avec les services environnementaux pour la lutte contre la pollution et la préservation des continuités écologiques (« trames bleues »).

Un budget provincial annuel de 630.000 € est alloué à la gestion des cours d'eau de deuxième catégorie. Cela représente 150 à 200 interventions par an.

La Province soutient également les **Contrats de Rivière**. Ceux-ci ont pour objectif d'organiser la concertation entre les acteurs de l'eau en Wallonie : communes, provinces, service public de Wallonie, mais aussi les acteurs locaux comme les pêcheurs, agriculteurs, associations locales, entreprises, etc. Le budget 2026 prévoit 335.000 € pour ces contrats de rivière. 30.000€ ont été ajoutés au Contrat de rivière Senne pour 2026.

Ce soutien provincial réaffirmé, permettra aux équipes de déployer de nouvelles actions comme des initiatives de nettoyage des rivières, des activités pédagogiques destinées aux plus jeunes, un appui aux démarches provinciales en matière de maillage écologique, ainsi qu'une lutte renforcée contre les espèces envahissantes

Parmi les nouveaux projets, il y a la mise en place d'un marché de fournitures sous la forme d'un accord-cadre à destination des communes et de la zone de secours du Brabant wallon. Ce marché vise, d'une part, l'achat de matériel de lutte contre les pollutions accidentelles des cours d'eau, et d'autre part, l'évacuation et le traitement des déchets engendrés par ces pollutions.

La Province a publié en 2025 la brochure « **Une rivière dans mon jardin** », réalisée en collaboration avec les Contrats de rivière Dyle-Gette et Senne. Destinée aux habitants dont la propriété longe un cours d'eau, cette brochure vise à sensibiliser chacun au rôle essentiel des riverains dans la préservation de la qualité de l'eau et des zones humides. Éditée à 17.000 exemplaires et disponible également en version électronique, elle est diffusée directement auprès des ménages concernés et mise à disposition des communes et de leurs services urbanisme et environnement. Cette publication constitue pour le Brabant wallon un outil concret pour informer, conseiller et encourager les bonnes pratiques afin de protéger durablement nos rivières.

Les Contrats de Rivières, partenaires du Brabant wallon, ont été associés aux actions contre **les incivilités et la pollution dans les cours d'eau**. Pour renforcer cet engagement, des clauses spécifiques ont été ajoutées aux contrats de gestion afin de mieux protéger la qualité des rivières et de soutenir les objectifs fixés.

Enfin, la Province poursuit son soutien à l'asbl Aqua Terra, dont l'objectif est d'assainir, entre autres, les rivières du Brabant wallon, en nettoyant et en collectant les déchets sauvages. Le soutien provincial, en augmentation, s'élève à 17.500 €.

Lutte contre les inondations

Valoriser l'expertise et la coordination supracommunales

La Province du Brabant wallon, grâce à son positionnement supracommunal, est l'échelon le plus pertinent pour coordonner la lutte contre les inondations en apportant son expertise technique, son soutien administratif et son financement.

En plus de la gestion des cours d'eau de deuxième catégorie, déjà abordée au point précédent, la Province se donne pour mission de soutenir les communes dans leur lutte contre les inondations. La vision supracommunale est effectivement essentielle, tant on ne peut protéger une commune qu'en agissant en amont.

Pour concrétiser cette plus-value supracommunale, la Province organisera des réunions regroupant l'ensemble des Bourgmestres et des acteurs concernés par les inondations, ainsi que des rencontres par bassins versants afin de communiquer efficacement sur la mise à disposition des services provinciaux.

Nous informerons régulièrement les communes des accords-cadres mis en place par la Province (les actuels et ceux à venir), tout en menant une réflexion sur les nécessités de développer de nouveaux marchés relatifs à la lutte contre les inondations et aux cours d'eau. De plus, la Province assurera une communication transparente sur les projets d'ouvrages (dépôts/octrois de permis, inaugurations), en intégrant systématiquement les représentants des communes des bassins versants concernés lors des événements majeurs.

Enfin, une restructuration de nos subventions en matière de lutte contre les inondations est prévue pour les rendre plus efficaces et définies. 250.000 € sont prévus au budget 2026, pour des subventions accordées aux communes, en matière de lutte contre les coulées de boue. Et 100.000 € supplémentaires concernent la création d'infrastructures de lutte et de protection contre les inondations.

La Province poursuivra la création de nouvelles structures de lutte contre les inondations. Pour cela, nous dégagerons les moyens nécessaires à la réalisation d'ouvrages, pour autant que les projets soient cohérents et que les dépenses soient efficaces, sur base d'une étude complète. Le budget 2026 en matière de travaux de voirie, plans d'eau et bassins d'orage est plus que doublé, passant de 1.000.000 € à 2.600.000 €.

Dans une optique d'aménagement durable, la réflexion sur l'intégration des aménagements adaptés à la gestion des eaux pluviales (toitures végétalisées, etc.) sera encouragée et poussée. La Province continuera également à répondre aux Appels à Projets (AAP) pertinents afin d'obtenir des subventions.

La lutte contre les inondations est une responsabilité collective. Il est fondamental d'intégrer tous les acteurs (citoyens, agriculteurs, ASBL, etc.) dans la réflexion et la sensibilisation.

La Province souhaite soutenir directement les citoyens en offrant des primes ou subventions pour l'équipement de lutte contre les inondations (batardeaux, digues anti-inondation rigides et flexibles, etc.), et ainsi contribuer à sécuriser les habitations. Un travail est en cours pour réaliser une analyse du territoire sur les besoins et faisabilités en matière d'équipements.

Enfin, les solutions naturelles et le savoir-faire des agriculteurs seront intégrés dans la stratégie de lutte contre les coulées de boue, notamment via la plantation de haies et le nettoyage des rivières.

Mobilité et infrastructures

Vers un nouveau modèle de gouvernance

La mobilité est devenue l'un des enjeux les plus sensibles du Brabant wallon. Croissance démographique, pression automobile, saturation des infrastructures et impacts environnementaux imposent une transformation profonde de nos habitudes.

Depuis plusieurs années, la Province investit massivement dans la mobilité douce et dans le développement d'un **réseau cyclable structurant et supracommunal**. Le budget alloué à cette politique volontariste s'élève à 1.200.000 € et s'accompagne d'un changement de paradigme. En 2026, la majorité MR-Engagés souhaite effectivement adopter une approche plus collaborative, partagée et durable.

Ce changement d'orientation, dans un contexte budgétaire en évolution, engage un choix politique fort : la Province proposera désormais un co-financement aux communes pour le développement et la rénovation du réseau points-nœuds. Le total d'investissement public devrait donc augmenter jusqu'à 2 millions d'euros.

Cette nouvelle orientation répond à plusieurs objectifs, notamment permettre une responsabilisation partagée entre Province et communes, garantir une planification plus efficace et mieux ancrée dans les réalités locales, et enfin préserver la capacité d'investissement provincial tout en maintenant une dynamique ambitieuse.

Le nouveau plan d'investissement pour la période 2025-2027 comprend 23 projets (hors réserve de projets) qui concernent des travaux de réfections de voiries, des sécurisations, des mises en place de signalétiques, etc.

Le développement de la **Cyclostrade de la Dyle** se poursuit, avec l'expertise de la Direction du développement territorial de la Province du Brabant wallon. Le financement est assuré par la Région wallonne mais la mise en œuvre des travaux est gérée par nos services.

La Province maintient également son soutien structurel à l'association **Pro-Vélo**, via un partenariat de 117.000 €. Ce soutien structurel est essentiel pour :

- Accompagner les citoyens dans la transition vers le vélo ;
- Mener des actions de formation, de sensibilisation et de promotion ;
- Soutenir les écoles, entreprises et communes dans leurs projets cyclables.

La Province joue enfin un rôle de facilitateur entre tous les intervenants des différents dossiers de mobilité (SPW-MI, TEC, Infrabel, SNCB, partenaires privés, etc.).

La volonté politique est de poursuivre l'essor de la mobilité douce, tout en posant les bases d'un nouveau modèle de gouvernance, plus cohérent et collaboratif.

Logement

Des leviers provinciaux pour un logement digne et abordable

La Province a toujours eu à cœur de permettre aux Brabançons wallons – en particulier les jeunes et les aînés – de trouver à se loger à des prix décents sur le territoire, que ce soit dans le cadre d'un achat ou d'une location.

Pour éclairer les défis du logement en Brabant wallon, plusieurs études ont été réalisées ou sont en cours.

Une première étude, en cours, de l'IGEAT, sur la typologie des logements démontre qu'il sera essentiel de repenser notre offre de logements. Par exemple, en développant des habitats groupés ou légers, en encourageant les logements intergénérationnels par la division des grandes maisons de types pavillonnaires qui sont majoritaires dans notre Province, etc.

La **Maison de l'Urbanisme** (CCBW) a de son côté analysé « Les parcours résidentiels des aînés ». Plusieurs constats en sont ressortis, tels que la difficulté sentimentale de renoncer au logement d'une vie, même s'il est devenu une charge trop lourde ; le souhait de rester chez soi le plus longtemps possible ; la nécessité de garder des liens sociaux, etc.

Par ailleurs, les outils paraprovinciaux sont soutenus afin de pouvoir offrir des logements dignes aux jeunes et au public fragilisé.

L'accès au logement à prix accessible a toujours été une priorité pour la majorité, en particulier au regard de la flambée des prix qu'a connu l'immobilier ces dernières années, qui a tendance à rendre l'accès à un logement extrêmement compliqué, particulièrement pour les jeunes et les seniors isolés.

Le Brabant wallon entend dès lors poursuivre sa collaboration avec l'**Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon** (APIBW), par une subvention de 675.000 € et la mise à disposition de moyens matériels conséquents. Ses missions, via un nouveau contrat de gestion, seront affinées. Elle continuera à favoriser l'accès au logement de qualité par la vente et la location de biens en dessous du prix du marché. Mais elle développera aussi des projets immobiliers spécifiques, favorisant l'offre de logements intergénérationnels en créant des partenariats avec les communes et CPAS notamment. De manière plus générale, elle étudiera et produira de nouveaux types de projets immobiliers répondant aux besoins et enjeux actuels et futurs de la Province.

La collaboration avec l'**Agence Immobilière sociale du Brabant wallon** (AIS-BW), soutenue à hauteur de 800.000 €, et bénéficiant de la mise à disposition de locaux et d'agents provinciaux, sera également poursuivie et optimisée afin de pouvoir continuer à remplir son rôle social et à offrir des logements à loyer accessible, malgré une pression immobilière conséquente. Une attention particulière sera accordée aux publics spécifiques et fragilisés : femmes victimes de violence, jeunes sortant d'institutions, personnes victimes de

discriminations les ayant amenées à la rue (par exemple pour leur orientation sexuelle), personnes qui ont obtenu l'asile.

Aménagement du territoire

La Province renforce son rôle de conseil et d'innovation

La Province du Brabant wallon joue un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire en mettant au service des communes une expertise reconnue en analyse territoriale, en prospective et en accompagnement des dynamiques locales.

L'expertise de la Province en matière d'aménagement du territoire, développée depuis le lancement du Contrat de développement territorial en 2015, lui permet d'assurer un **rôle de conseil et de facilitation** auprès des communes et des acteurs locaux.

Dans ce cadre, son action s'articule autour de quatre axes complémentaires.

Le premier axe est l'**accompagnement des communes dans leur planification**. La Province peut accompagner les communes dans l'élaboration de leurs schémas de développement communal, la requalification des friches et l'évolution de leur bâti. Elle met à leur disposition une expertise technique et stratégique, facilite la coordination entre acteurs et renforce les compétences locales.

Les deuxième et troisième axes sont l'**accès au logement** et le **soutien aux projets structurants du territoire**. Les actions en la matière ont déjà été abordées précédemment à propos du logement (APIBW, AIS) et de la stratégie BW 2030. La Province continuera à apporter son expertise en participant activement à des projets à forte composante territoriale, tels que le site de Florival/Tudor, la Croix de Hesbaye, ou encore le projet Forge 5.0.

Enfin, le quatrième axe est le **renforcement de l'attractivité du Brabant wallon**. La Province souhaite renforcer l'attractivité du territoire en développant une stratégie de marketing territorial plus affirmée, destinée à mieux valoriser ses atouts aux niveaux régional, national et international. Elle entend également renforcer son rôle d'intermédiaire et de relais auprès des autres niveaux régionaux lorsqu'un besoin territorial est identifié.

En 2026, la **Maison de l'Urbanisme**, subventionnée par la Province via le contrat de gestion du Centre culturel du Brabant wallon (75.000 €) se concentrera sur quatre thèmes : l'adaptabilité du parc bâti, l'habitat et la densification des centralités, la supracommunalité et l'énergie en lien avec le territoire.

Le rôle de la Maison de l'Urbanisme est de sensibiliser, former et informer les élus, les services communaux, les Commissions consultatives communales d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) et les habitants aux enjeux d'aménagement du territoire.

La Province du Brabant wallon finalisera également, en 2026, une étude portant sur les profils de ménages selon les types de logements en Brabant wallon. Cette étude constituera une réelle aide à la décision, pour les acteurs publics et privés du territoire.

Bâtiments provinciaux

Des chantiers ambitieux pour la transition énergétique

Pour répondre aux exigences de notre temps, les bâtiments provinciaux nécessitent une attention accrue. Il est essentiel de poursuivre nos efforts afin de respecter l'objectif européen de neutralité carbone en 2050.

La Déclaration de politique provinciale prévoyait de définir un plan pluriannuel d'investissements pour optimiser nos infrastructures et nos espaces.

Cette dynamique s'inscrit dans les ambitions du **Plan Colibri**, qui sera d'ailleurs évalué et recentré sur des actions et des priorités concrètes et tangibles. En agissant sur son propre patrimoine, le Brabant wallon entend réduire son bilan carbone via l'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments.

Un investissement de 13.406.760 € est engagé dans la rénovation de l'**IPES de Wavre** (travaux en cours). Entre 2020 et 2021, la Province a étudié plusieurs options pour l'établissement et a décidé d'introduire un projet de rénovation lourde dans le cadre du Plan Européen de Reprise et de Résilience (PRR). Ce plan vise à construire une Europe plus durable et résiliente, en mettant l'accent sur la transition climatique et numérique.

La priorité principale du Plan est d'**accélérer la transition énergétique des bâtiments scolaires**.

Le nouveau bâtiment de l'**IPET Nivelles** a été inauguré le 28 août 2025. Ce projet a été réalisé dans le cadre de l'Appel à projet pour la création de nouvelles places dans le secondaire dans une zone en tension démographique.

La suite des travaux de rénovation de cette école se fera sur fonds propres. La Province entend bien poursuivre la rénovation de ses bâtiments scolaires, malgré l'absence de subsides. Elle vient d'ailleurs d'engager un budget de près de 365.000 € pour rénover la toiture du bâtiment de l'IPET, confronté à des infiltrations de plus en plus fréquentes.

En ce qui concerne l'IMP, le travail de réflexion vers la finalisation de la fusion des institutions est en cours.

De manière plus transversale, la majorité MR-Engagés a l'objectif de veiller à une **gestion optimale du patrimoine provincial** dans une optique de maîtrise des coûts, en valorisant davantage certains espaces, en identifiant d'éventuels bâtiments superflus, qui pourraient dès lors être mis en vente, ou encore en concentrant certaines fonctions dans les bâtiments les plus appropriés.

Enseignement provincial

Un acteur clé pour l'avenir des jeunes en Brabant wallon

L'enseignement provincial poursuit sa mission essentielle : offrir à chaque élève de nos sept écoles secondaires et de nos écoles de formation en alternance et de formation continuée, un environnement d'apprentissage inclusif, de qualité, et en phase avec les réalités du monde du travail.

En 2026, les axes majeurs de développement seront la revalorisation des filières qualifiantes, et, plus largement, la revalorisation de l'image d'Enseignement BW. Plus de 5.000 élèves sont scolarisés dans nos écoles à Nivelles, Court-Saint-Étienne, Wavre, Tubize et Jodoigne. En termes de personnel, cela représente près de 1.200 personnes, comprenant le personnel enseignant et le personnel non-enseignant (ouvriers d'entretien, jardiniers, postes administratifs, etc.).

Chaque jour, nos équipes réaffirment leur volonté d'accompagner tous les jeunes, qu'ils soient en réussite, en questionnement ou en fragilité, en s'appuyant sur des dispositifs solides et des partenariats renforcés.

C'est le cas de « **Cap Réussite** », nouvelle formule de l'ancien dispositif « Tiens Bon », désormais déployée de manière personnalisée par chaque établissement, au plus près des besoins réels des élèves.

Le budget 2026, identique à 2025, s'élève à 109.650 €, et permet d'accompagner les élèves en difficulté tout au long de l'année scolaire, et de proposer des activités variées : études dirigées, remédiations, coaching méthodologique, préparation aux examens, dispositifs innovants (escape game pédagogique, outils numériques).

Ce travail d'accompagnement se complète par une série de **partenariats essentiels**, parmi lesquels le Service d'Accrochage Scolaire (SAS BW), Synfora, La Fabrique de soi ou encore Potentia, chacun apportant une expertise complémentaire pour soutenir les jeunes en décrochage ou en recherche de sens dans leur parcours. Dans cette dynamique, la Province ambitionne également de cartographier l'ensemble des acteurs présents sur le territoire afin d'assurer une couverture cohérente et réactive face à une demande croissante.

Les missions de la **Cellule pédagogique** ont été redéfinies afin de recentrer son action sur les besoins prioritaires des écoles. Elles s'articulent désormais autour de trois axes : l'accompagnement pédagogique et des projets (notamment le développement et la gestion administrative d'Erasmus+), les missions technopédagogiques et numériques, et la gestion du parc informatique. Ce recentrage vise à renforcer le soutien aux enseignants, en particulier l'accueil des nouveaux engagés, l'harmonisation des supports communs et l'accompagnement des initiatives pédagogiques, tout en assurant une cohérence numérique accrue. Ce réajustement permet également de clarifier les objectifs stratégiques et de déléguer davantage les volets opérationnels aux écoles, offrant ainsi un dispositif plus adapté aux réalités du terrain et renforçant l'adhésion des équipes à ses principes et à ses modalités de mise en œuvre.

Les projets « **Réaction 112** » initient les élèves aux gestes des premiers secours, depuis la gestion d'un appel d'urgence jusqu'à la réanimation cardio-pulmonaire ou la gestion des brûlures. L'objectif pour 2026 est d'inclure les élèves de 6^{ème} et 7^{ème} dans les options « Services aux personnes » et « Education physique – Sports études » (254 élèves).

Cela sera réparti selon les établissements et disciplines (CEPES, IPES Wavre, IPAM, ITP, IPET, IPES Tubize) et relève d'un budget géré par FormationBW.

Il est à noter que dans une démarche citoyenne, tous les jeunes du Brabant wallon ont déjà l'opportunité de suivre cette formation aux gestes de premiers secours, leur permettant de réagir efficacement en cas d'urgence. Cette initiative vise à les rendre plus autonomes et responsables, tout en renforçant la sécurité au sein de notre communauté.

La Province soutient également l'apprentissage des technologies. La mission de **TechTruck** (Open Hub UCLouvain) est confirmée, avec une subvention à l'investissement de 60.000 €, pour du soutien aux écoles primaires en matière d'enseignement technologique.

De nouveaux ateliers apparaissent également dans nos écoles secondaires, donnant aux élèves une occasion concrète de développer leurs compétences numériques : Intelligence artificielle (IA), initiation aux drones pour projets créatifs ou techniques, etc. Ces ateliers sont destinés aux élèves de certaines options (GT, TT, EQ), dans nos différentes écoles.

Le **Pôle territorial** poursuit son expansion remarquable : passé de 23 à 59 collaborateurs, il constitue aujourd'hui une force incontournable pour l'inclusion scolaire en soutenant les élèves à besoins spécifiques dans deux écoles provinciales et 22 pouvoirs organisateurs partenaires. Son action se renforce notamment grâce à l'organisation d'une rencontre annuelle destinée à favoriser le partage de pratiques et l'amélioration continue.

L'enseignement provincial continue à investir dans des projets concrets qui façonnent la vie scolaire : **développement du sport-études** destiné aux élèves à statut « Elite » au sein de l'IPES Wavre, rapprochement des écoles avec le tissu économique à l'aide d'un questionnaire aux entreprises, participation active au Télévie ou encore constructions et rénovations majeures telles que les nouveaux bâtiments de l'IPET ou de l'IPES Wavre.

Le dispositif des **bourses d'études** à destination des étudiants de l'Enseignement supérieur domiciliés dans la province, est actuellement en examen. Ces bourses provinciales sont conditionnées à l'octroi préalable de la bourse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La majorité MR-Engagés entend progressivement réduire cet apport complémentaire à cette bourse, pour se recentrer sur ses missions premières, dans notre enseignement provincial secondaire, et sur ses tâches supracommunales.

Enfin, mentionnons encore, parmi les actions provinciales en matière d'enseignement, la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement, l'étude par le SIPP de la sécurité des bâtiments scolaires ou l'introduction progressive des mini-entreprises.

Formation BW

Une stratégie globale pour les agents publics et les secours en Brabant wallon

Formation BW développe son offre de formations, d'une part à destination des collaborateurs des structures publiques et des pouvoirs locaux, et d'autre part à destination des pompiers, ambulanciers et autres acteurs de la sécurité.

Une enquête auprès des communes sera mise en place afin d'identifier précisément leurs besoins et, sur cette base, de proposer des formations adaptées, notamment dans les **domaines administratifs** ou de premiers secours.

Le développement de la formation en ligne est un objectif clé. Cette approche permettra d'augmenter l'offre de formation tout en maîtrisant les enveloppes budgétaires, et apportera une plus grande souplesse aux bénéficiaires de nos programmes.

L'**Ecole du feu** entend former des professionnels capables de faire face à nouveaux risques liés notamment au dérèglement climatique, tels que les incendies de forêts, les tempêtes ou les inondations. Cette démarche implique dans un premier temps d'adapter les contenus de formation pour intégrer des modules spécialisés sur des phénomènes spécifiques comme les incendies de forêt ou de prairies, les inondations et les glissements de terrain, tout en veillant à la mise à jour des référentiels de compétences selon les dernières données scientifiques et les retours d'expérience.

Pour les formations à la sécurité, les dépenses à l'ordinaire sont au total de 1.080.990 €, dont 669.091 € en rémunération des formateurs.

Afin d'améliorer la qualité et la diversité de notre offre de formation tout en assurant une maîtrise durable des coûts, il est proposé de structurer une offre commune avec les écoles des autres provinces. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la **dynamique interprovinciale** coordonnée par l'Association des Provinces wallonnes (APW), visant à renforcer la coopération et la mutualisation entre entités au-delà du cadre provincial. Elle se traduira par la mise en place d'un réseau interprovincial des écoles du feu, permettant de partager programmes, équipements spécialisés et expertises. Un catalogue de formations commun sera élaboré, avec une spécialisation progressive des écoles en fonction des risques dominants de chaque territoire, ainsi que l'organisation de sessions itinérantes pour optimiser l'utilisation des ressources.

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité des formations proposées par Formation BW, et en réponse à l'évolution des méthodes pédagogiques et des réalités professionnelles des apprenants, la Province investit dans la numérisation. Il a effectivement été décidé d'intégrer une **plateforme numérique d'apprentissage** (Moodle), dont le marché est estimé à 16.000 € HTVA pour une période de deux ans. Cette plateforme est essentielle pour accueillir une offre de formations digitales, centraliser les contenus de cours et créer un espace d'échange entre les apprenants et les formateurs.

Parallèlement, un logiciel TMS (Training Management System) sera mis en place pour organiser tous les aspects de la **gestion des programmes de formation**, quel que soit le public concerné (agents provinciaux, communaux, pompiers), et leur permettre d'avoir un

accès à un espace personnel. Le cahier des charges et l'estimation du marché à 158.000 € HTVA ont été validés en interne. Le mode de passation sera une procédure ouverte, avec une consultation de 30 jours, étant donné qu'il s'agit d'une offre digitale.

Accueil de la petite enfance

Vers une politique plus ciblée et plus efficace

L'accueil de la petite enfance constitue un levier majeur de cohésion sociale, d'égalité des chances et de soutien à l'activité économique. Dans un territoire caractérisé par un taux d'emploi élevé, la disponibilité de places d'accueil est un facteur déterminant pour la qualité de vie des familles.

Depuis plus de dix ans, la Province joue un rôle moteur dans l'augmentation de l'offre d'accueil. Pour 2026, la majorité réaffirme cette ambition, tout en souhaitant inscrire son action dans une logique plus stratégique et plus ciblée.

Un **crédit total extraordinaire** de 1.000.000 € est maintenu.

Toutefois, la majorité provinciale soumettra prochainement un projet de modification des règlements en petite enfance clarifiant la répartition entre, d'une part, les subsides pour la création de places, et d'autre part, les subsides pour la mise en conformité des milieux d'accueil. Ces réflexions sont menées en collaboration avec les acteurs du terrain et l'ONE.

Cette évolution stratégique permettra de maximiser l'impact de chaque euro investi, d'éviter la fragmentation du soutien et d'accompagner les opérateurs vers des projets plus robustes et mieux répartis sur le territoire. La Province sait qu'il persiste un manque de places d'accueil sur son territoire et qu'il y a bien d'autres façons de soutenir les milieux d'accueil existants. Elle souhaite, par son investissement dans les infrastructures, réduire les inégalités territoriales qui persistent et assurer que chaque enfant du Brabant wallon puisse bénéficier d'un accueil de qualité à proximité de son lieu de vie.

Jeunesse et citoyenneté

Renforcer l'accompagnement face aux nouveaux défis

La Province souhaite renforcer sa place auprès des jeunes, dans un contexte où ceux-ci expriment davantage de besoins en matière de santé mentale, d'orientation, d'accès aux loisirs et d'inclusion sociale. La volonté politique est de favoriser l'émancipation, la participation et le développement des jeunes dans toutes leurs dimensions.

Le Plan « **Bâtir pour grandir** » constitue un nouvel axe important de la politique jeunesse en 2026. Il bénéficie d'une enveloppe de 300.000 €. Ce plan visera à soutenir les mouvements de jeunesse dont le projet renforce l'autonomie des jeunes, leur engagement citoyen, leur participation culturelle et leur développement personnel.

Parallèlement, la majorité MR-Engagés procède à la réforme de l'appel à projets « Place aux Jeunes ». Cet outil apprécié nécessite une modernisation pour :

- Mieux répondre à la diversité des réalités communales ;
- Renforcer l'impact des projets soutenus ;
- Valoriser les initiatives innovantes et participatives ;

Dans son partenariat avec **Infor'Jeunes**, la Province entend se concentrer sur deux priorités majeures : l'orientation scolaire et professionnelle, jugée essentielle dans un paysage en constante mutation, et la santé mentale, enjeu identifié comme critique chez les 12-25 ans. Infor'Jeunes est subventionné à hauteur de 55.000 €, et se voit confier la tâche d'organiser, avec l'ensemble des acteurs pertinents, un véritable salon d'orientation aux études supérieures à destination des élèves du Secondaire supérieur, en plus du salon de présentation des filières d'études « Sème Ton Avenir (#STA) » déjà existant.

La Province maintient en 2026 un soutien actif aux associations qui œuvrent pour la citoyenneté, la jeunesse et la transmission de la mémoire, en continuant, notamment, à organiser des visites de la Caserne de Dossin et du Fort de Breendonk, pour un budget de 31.800€. Le projet « Réaction 112 » reçoit quant à lui environ 15.000 € de soutien permettant aux jeunes de notre Province de se former aux gestes de premiers secours.

Les Solidarités – année citoyenne – portée par quatre AMO du Brabant wallon continue de recevoir chacune un subside de 10.000 €.

L'année 2026 marque également l'ajout de nouveaux soutiens pour valoriser le patrimoine historique du Brabant wallon. L'ASBL L'Écharp et l'ASBL C.H.A.W. (Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Wavre et du Brabant wallon) reçoivent chacune une subvention de 6.000 €.

Ces deux associations contribuent activement à faire vivre l'histoire du Brabant wallon en recherchant, préservant et partageant le patrimoine local, et en reliant entre eux les cercles d'histoire et d'archéologie du territoire.

Vieillessement actif

La Province du Brabant wallon prépare son plan d'action

Le vieillissement de la population constitue l'un des plus grands défis du Brabant wallon pour la prochaine décennie.

Une étude provinciale intitulée « Vieillessement de la population et besoins des personnes âgées et très âgées en Brabant wallon », et réalisée par l'IGEAT, a été présentée lors du colloque « Penser plus tôt à plus tard. Quel Brabant wallon face aux défis du vieillissement ? » (22 septembre dernier). Elle a mis en évidence un important vieillissement de notre population, plus rapide que dans les autres provinces. En 2040, 30% des Brabançons wallons auront plus de 65 ans. Il en ressort également la nécessité d'anticiper les besoins des 50 – 65 ans.

Ces enjeux s'accompagnent également de risques d'isolement social particulièrement marqués dans certains bassins de vie, ainsi que d'attentes nouvelles en matière de participation citoyenne, de mobilité et de vie communautaire.

Pour 2026, la majorité inscrira cette problématique au cœur de ses priorités en lançant la réflexion et la co-construction d'un **Plan d'action transversal pour un vieillissement actif**.

Ce plan reposera sur plusieurs enjeux :

- Inciter les personnes âgées ou pas encore considérées comme telles à anticiper leur vieillissement ;
- Analyser les besoins en logements adaptés et garantir une offre de logements abordables aux aînés non-propriétaires ;
- Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile par le renforcement de l'offre des aides et des soins, en soutenant la création de nouvelles structures telles que les Centres d'Accueil de Jour (CAJ) et les Centres de Soins de Jour (CSJ) ;
- Lutter contre l'isolement, en articulant mieux les initiatives locales, notamment la création de « Maisons des Aînés », des « Contacts Seniors » ou des visites via les CCCA. A cet effet, le budget de lutte contre l'isolement des aînés est maintenu ;
- Préserver la santé mentale avec des projets de prévention ;
- Favoriser la mobilité, l'accès au numérique et la participation sociale ;
- Mettre en réseau les acteurs publics, associatifs ou communaux ;

Les Conseils Consultatifs Communaux des Aînés (CCCA) joueront un rôle important dans cette dynamique collective. A cet effet, la Province a organisé, à deux reprises en 2025, une plateforme de concertation des CCCA. Il s'agit d'un lieu d'échange et de partage des expériences mais aussi d'écoute de desideratas spécifiques de nos seniors. Les thèmes déjà abordés, ou qui le seront à l'avenir, ont fait l'objet d'un questionnaire envoyé à chaque participant. Cette dynamique se poursuivra en 2026 avec notamment l'organisation d'un grand forum en octobre, à Nivelles.

La majorité MR-Engagés continuera aussi à être attentive aux retours du terrain par une participation active à la concertation « Les personnes âgées à domicile » du CLPS-BW (Centre Local de Prévention de la Santé), ainsi qu'à la plateforme « Respect Vieillesse », organisée par l'AVIQ, ou à Respect Seniors (Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés).

La volonté politique est d'aborder le vieillissement non comme un défi subi, mais comme une opportunité de construire un territoire plus solidaire, plus inclusif et plus attentif aux besoins humains fondamentaux.

Égalité des chances et lutte contre les violences

Un engagement coordonné contre les violences de couple, intrafamiliales ou de genre

La Province du Brabant wallon continue son action en matière d'égalité des chances sur l'axe dédié à la lutte contre les violences à l'égard des femmes.

L'action provinciale s'articule autour de plusieurs missions portées par la plateforme provinciale : elle coordonne l'action des partenaires locaux, identifie leurs besoins, centralise l'information pertinente, organise et anime la concertation, favorise les synergies entre acteurs,

et soutient les dispositifs interdisciplinaires permettant une prise en charge concertée des situations de violences.

La Province met en place des actions de sensibilisation, de prévention et de formation, dont la campagne du **Ruban blanc** et les modules spécialisés. Un budget de 25.000 € est alloué à cet axe en 2026.

Le Brabant wallon devrait prochainement accueillir un **Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS)**. Nous avons travaillé de longue date avec les partenaires judiciaires, policiers, hospitaliers et associatifs pour soutenir cette implantation et appuyé la candidature de la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies. Dès validation par les autorités fédérales, nous entamerons un travail de relais d'information auprès des pouvoirs locaux et du tissu associatif afin que chacun dispose d'une information claire sur le fonctionnement du dispositif et puisse l'utiliser de manière adéquate en cas de faits de violences.

La Province subventionne également chaque année des associations actives en Brabant wallon afin de soutenir des projets concrets en faveur de l'égalité entre les genres et de la lutte contre les violences et discriminations de genre.

Parmi ces associations, **La Touline** reçoit une subvention de 9.720 €. Cette ASBL met à disposition un hébergement temporaire pour des femmes victimes de violences conjugales, leur offrant un lieu sécurisé pour quelques semaines afin de préparer des solutions de logement durable. Elle accompagne également les détenus en congé pénitentiaire en leur proposant un hébergement encadré.

La Maison maternelle du Brabant wallon et la Maison maternelle Paul Henricot (asbl Solheba) reçoivent chacune 21.600 €. L'Eglantier, association active dans l'accueil et l'hébergement de femmes en difficulté, reçoit 14.000 €. Et trois autres associations, La Maison'elle, Le Goéland, et les Quatre Vents, sont soutenues, chacune, à hauteur de 5.850 €.

Santé et action sociale

Face à la précarité : un maillage territorial renforcé

Notre Province fait face à une évolution préoccupante des situations de précarité, d'isolement et de fragilité psychologique. Les crises successives ont accentué les vulnérabilités sociales et révélé l'importance d'un maillage territorial solide en matière de santé et d'action sociale.

Pour 2026, l'enveloppe globale dédiée au secteur de la santé et des affaires sociales a donc été renforcée, pour un montant de 132.000 €.

Dans le domaine de la santé, la majorité MR-Engagés souhaite développer son investissement de différentes façons :

- En misant sur la **transversalité des projets** : l'art-thérapie (santé-culture), la prise en charge des situations de burn-out (santé-emploi), la lutte contre la dépression des personnes âgées (santé-ainés) en sont plusieurs exemples ;

- En collaborant de façon pro-active avec les intervenants de première ligne : la **santé mentale** est aujourd'hui l'un des défis sociaux majeurs de nos sociétés, touchant particulièrement les jeunes, les familles monoparentales, les personnes isolées, les indépendants et les publics précaires. La Province souhaite consolider les partenariats existants (Un pass dans l'Impasse, Maison de la famille, plusieurs centres de planning familial, Tout un village...), et soutenir les initiatives qui renforcent l'accès aux soins et encourager les projets d'accompagnement comme les Service de Santé mentale (SSM) ;
- En développant les projets de **prévention** pour favoriser la santé de nos citoyens et diminuer le risque d'hospitalisation : l'assainissement des milieux de vie (SAMI avec un budget de 319.000 €), la prévention des maladies (Think Pink, Action SIDA), la lutte contre les addictions (Patchwork, Tournée minérale, AsarBW...), l'organisation de journées de sensibilisation (Centre de Promotion de la Santé, à hauteur de 102.600 €) ou le développement de prises en charge en périnatalité (Ecllosion) sont des exemples de projets dans lesquels la Province souhaite continuer à s'investir ;
- En améliorant la **santé dans les milieux scolaires** : la fusion des CPSE et CPMS provinciaux pour créer le CAPS favorise un accès simplifié pour les jeunes à une prise en charge multidisciplinaire ;

La majorité souhaite continuer à soutenir les **associations de proximité** comme l'Ouvre-Boîtes ou le Service d'entraide, en privilégiant les initiatives innovantes, les collaborations locales et les projets orientés vers la prévention plutôt que la réaction.

La collaboration étroite avec le **Relais social intercommunal du BW** (soutenu via un Contrat de gestion de 70.000 €/an) permet d'être au plus près des besoins des professionnels et de leurs bénéficiaires, particulièrement les sans-abris.

Face à l'augmentation constante du recours à l'**aide alimentaire**, la majorité présentera en 2026 un règlement dédié aux opérateurs du secteur alimentaire (50.000 €). Outre garantir une coordination efficace via la plateforme Alim'entraide (50.000 €), ses objectifs seront notamment d'assurer une répartition équitable et transparente des aides publiques en la matière, et de soutenir les projets favorisant la dignité, la qualité nutritionnelle et l'autonomie.

La volonté politique est claire : bâtir un territoire où personne n'est laissé de côté, où l'accès aux soins et aux services sociaux est garanti, et où l'action provinciale constitue un soutien structurant aux communes et aux acteurs de terrain.

La majorité a, enfin, maintenu son soutien vers l'**ISBW** qui assure des missions sociales essentielles pour les Brabançons wallons. C'est donc une dotation de 2.782.052,28 € qui est inscrite au budget 2026 pour soutenir les communes dans le coût de ces services et les milliers de citoyens qui en bénéficient.

Depuis plusieurs années, la Province du Brabant wallon octroie également des subventions à des ASBL afin de soutenir des projets dans le secteur de la **coopération internationale au développement et de l'éducation au développement**.

Chaque année, plusieurs associations ayant leur siège social en Brabant wallon ou y développant des activités bénéficient ainsi d'un financement pour des projets qui apportent une aide concrète aux populations locales et/ou qui proposent des actions de sensibilisation et de formation en matière de coopération et d'éducation au développement.

Ces initiatives contribuent à réduire les inégalités sociales, économiques et sanitaires, tout en renforçant l'inclusion des personnes vulnérables ou victimes de discriminations systémiques dans certaines régions du globe. Pour 2026, un montant de 30.000 € est prévu à cet effet.

Enfin, rappelons qu'une ligne de 20.000 € est inscrite au budget, et constitue une réserve pour de l'aide humanitaire urgente.

Inclusion et handicap

Infrastructures, soutien associatif et handisport au cœur des priorités

Le Collège provincial poursuit ses efforts pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes porteuses d'un handicap, tout en garantissant à chacun un égal accès au travail, au logement, à l'enseignement, aux soins de santé, à la mobilité, aux services publics, à la culture, aux sports et aux loisirs.

En 2026, la majorité MR-Engagés concentre son action en matière d'handicap et d'inclusion autour de plusieurs axes majeurs : la création de places et l'amélioration des infrastructures existantes, la poursuite du soutien aux associations, la mise en réseau des acteurs du secteur, ou encore le développement de la pratique du handisport.

Plus de 80.000 € sont dédiés, au budget ordinaire 2026, aux associations qui œuvrent directement à l'intégration des personnes porteuses d'un handicap et à leur accès aux services publics, au travail, à l'enseignement, à la mobilité, à la culture, au sport et aux loisirs.

Le Collège provincial poursuit également son soutien aux Entreprises de Travail Adapté (ETA) en y consacrant un budget de 20.000 €.

De plus, une enveloppe de 300.000 € est destinée aux associations et aux communes pour soutenir leurs **projets en infrastructure**. Ce financement vise la création de places d'accueil, la mise en conformité, les investissements qui favorisent l'accueil, l'accessibilité, la qualité de vie et l'intégration, ainsi que l'achat ou l'adaptation de véhicules destinés au transport de personnes handicapées.

Par ailleurs, pour permettre leur maintien à domicile, la majorité MR-Engagés poursuit sa politique d'intervention financière pour le placement et l'utilisation d'équipement de téléphonie, d'internet et/ou de télévigilance à destination des personnes porteuses d'un handicap (9.900€)

Outre le soutien financier, la Province accorde également une importance particulière à la mise en réseau des associations actives dans le domaine du handicap. Elle encourage l'établissement de liens entre les ASBL spécialisées dans le handicap, mais également avec celles actives dans des domaines connexes (tels que la culture ou le sport), afin de favoriser la création de synergies et l'enrichissement mutuel des projets.

Enfin, la Province du Brabant wallon encourage également activement la pratique du handisport sur son territoire. Outre la participation des résidents de l'IMP à Special Olympics Belgium, la majorité MR-Engagés prévoit de mettre en place plusieurs actions en partenariat avec la Ligue Handisport Francophone.

Ces initiatives incluent l'organisation d'événements et de compétitions sportives, des actions de sensibilisation, la création de clubs ou de sections handisport dans le Brabant wallon, ou encore le soutien à l'acquisition de matériel handisport à destination des clubs locaux.

La Province poursuit enfin l'implantation de l'Institut Médico-Pédagogique (IMP) de Nivelles. L'objectif est de finaliser la fusion des structures de Mont-Saint-Guibert et de Nivelles, tout en augmentant le nombre de places d'accueil et en améliorant l'infrastructure sur le site de Nivelles.

Sport en Brabant wallon

Investissements, partenariats et grands événements

Le Brabant wallon confirme son identité de véritable « Terre de sports », où chaque habitant, quel que soit son âge ou son niveau de pratique, peut trouver un espace où s'épanouir, progresser et vivre pleinement les valeurs fondamentales du sport.

Afin de garantir des infrastructures modernes, accessibles et réparties équitablement sur l'ensemble du territoire, un budget d'investissement de 500.000 € est maintenu. Il soutient **la création, la rénovation et la modernisation d'installations sportives communales**. Dès 2026, cette enveloppe sera également ouverte aux clubs sportifs propriétaires de leurs infrastructures, pour autant qu'ils soient reconnus par une fédération officielle et implantés sur un terrain communal, renforçant ainsi leur capacité d'accueil et leur professionnalisation.

Parallèlement, un soutien financier dédié de 120.000 € est destiné aux **événements sportifs et aux clubs** évoluant en Division 1 nationale. Ces moyens permettent de consolider l'encadrement, la visibilité et le développement de nos équipes et de nos athlètes. Une enveloppe complémentaire de 30.000 € accompagne les clubs dans l'acquisition de matériel de sécurité, d'équipements favorisant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de dispositifs obligatoires requis par les fédérations sportives.

La Province accroît également son engagement dans le développement du **parcours sport/études**. Une option de haut niveau sera créée au sein d'une école provinciale, à destination des jeunes talents reconnus comme espoirs sportifs. Construite en partenariat avec les fédérations sportives, les services provinciaux et l'Adeps, cette formation visera à concilier ambition sportive, réussite scolaire et encadrement individualisé, afin de permettre à chaque jeune de performer sans sacrifier son avenir académique.

2026 sera également l'année d'un événement majeur en Brabant wallon : **la Coupe du monde de Hockey**, qui se tiendra en août prochain à Wavre !

La Province apporte son soutien à l'événement, via un soutien financier de 75.000 € en 2025 et 75.000 € en 2026, complété par un appui logistique et un accompagnement promotionnel et touristique. L'objectif est double : faire rayonner le territoire à l'international et générer une dynamique positive pour les clubs locaux, l'économie et le tourisme.

Cette stratégie s'étend également au domaine du para-sport, avec un soutien marqué à l'organisation de la Coupe du Monde de Parahockey à Louvain-la-Neuve, en collaboration étroite avec la Ligue Handisport et l'ensemble des acteurs investis dans la pratique adaptée.

La promotion des valeurs éducatives du sport reste un axe fondamental. En partenariat avec le Panathlon et la Ligue Handisport, la Province renforce son action dans les écoles afin de sensibiliser les jeunes au fair-play, à l'éthique sportive et à l'importance de l'inclusion.

Cette dynamique s'accompagne d'une réforme des événements scolaires : le tournoi inter-réseaux laisse place à un tournoi inter-écoles provinciales, complété par deux journées thématiques consacrées à l'inclusion, à la nutrition, à la santé et à l'équité, en collaboration avec Urban Youth Games (15.000 €) et Impala Performance (5.000 €).

Soutien culturel

La Province clarifie ses règles et structure son action

La culture constitue un vecteur essentiel d'émancipation, de cohésion sociale, de dynamisme local et d'attractivité territoriale. Dans le Brabant wallon, elle reflète également la diversité et la vitalité des acteurs artistiques, associatifs et institutionnels.

Pour 2026, la Province souhaite poursuivre son soutien au secteur culturel tout en le faisant évoluer. La majorité a également veillé à poursuivre le soutien apporté au Centre culturel du Brabant wallon (CCBW) et aux autres acteurs majeurs du territoire que sont les Baladins du Miroir, la Fondation Folon, la Maison du Conte et de la Littérature, la Chapelle musicale Reine Elisabeth, la Ferme du Biéreau, le Vilar, le Théâtre de la Valette, etc.

Dans l'optique du développement d'une **offre culturelle de qualité accessible au plus grand nombre**, le Brabant wallon vise à soutenir une culture inclusive et diversifiée, l'art et la culture se devant de toucher tous les publics. L'intention est notamment de soutenir des événements qui bénéficient à une large audience, et mettant en avant des disciplines artistiques variées, tel que le festival international « MAboule marionnettes et arts associés », qui sera doté d'une subvention de 15.000 € dès 2025. Par ailleurs, les budgets consacrés aux artistes et opérateurs culturels tiendront compte de la mise en valeur du secteur tant amateur que professionnel.

Le Brabant wallon poursuit également son intervention dans les dispositifs « Tournées Art et Vie » et « Spectacles à l'école » à hauteur respectivement de 70.000 € et 50.000 € ainsi que son soutien aux 11 centres culturels locaux (10.000 € par centre), aux 13 bibliothèques reconnues (66.000 €) et non reconnues (15.000 €), ainsi qu'aux auteurs du Brabant wallon (25.000 €). La politique de soutien aux auteurs fera l'objet d'une réorientation afin de leur offrir un accompagnement dans leur promotion et une meilleure visibilité auprès du grand public. Par ailleurs, le Brabant wallon participera une nouvelle fois à la Foire du Livre de Bruxelles et continuera à soutenir la bibliothèque itinérante « Place aux livres » gérée par l'asbl Promolecture.

En lien avec les ambitions du Brabant wallon en matière de bien-être, de prévention et de cohésion sociale, la majorité MR-Engagés entend renforcer les interactions entre culture, santé mentale et bien-être, notamment en soutenant le développement des projets artistiques à visée inclusive, de promotion du bien-être, accessibles à tous les publics (jeunes, aînés, personnes isolées ou en souffrance psychique et mentale, etc.). L'objectif vise également à

faire de la culture un levier central de l'épanouissement, de l'éducation citoyenne et de la créativité des enfants et des jeunes notamment dans le rôle qu'occupe la culture au sein des écoles. Il s'agit de créer les conditions pour que chaque jeune, quel que soit son milieu social ou géographique, ait un contact régulier, actif et significatif avec la culture.

Le Collège poursuivra son effort d'**objectivation des subventions** visant à clarifier les critères et modalités de soutien. L'objectif est de favoriser les initiatives créatives, structurantes et ouvertes au plus grand nombre, tout en challengeant certaines subventions récurrentes afin d'assurer une optimisation de l'usage des moyens publics.

La nouvelle stratégie provinciale passera par la **création de nouveaux règlements** visant à clarifier les modalités de soutien et à introduire des critères transparents, objectifs et équitables.

Cette politique se traduira par la création de deux nouveaux règlements distincts :

- Un règlement pour les actions culturelles (130.000 € en 2026) ;
- Un règlement pour les événements culturels (100.000 € en 2026) ;

Cette distinction permettra de mieux accompagner la diversité des projets et de renforcer la cohérence du soutien provincial.

L'opération emblématique « Place aux artistes », pour laquelle un crédit de 200.000 € est inscrit, et très appréciée du public, est quant à elle appelée à évoluer. Tout en gardant les bases de l'opération (soutien aux artistes locaux, financement avec effet levier, etc.), sa réforme vise à :

- Donner plus de flexibilité aux communes dans leur programmation ;
- Favoriser les collaborations entre communes ;
- Encourager les projets qui renforcent le lien entre culture et santé ainsi que la cohésion sociale ;

Le Brabant wallon poursuivra enfin son intervention dans le soutien aux **infrastructures culturelles et à leurs équipements**.

Domaines provinciaux

Des investissements pour l'accessibilité et la stratégie touristique

Les domaines provinciaux continueront à jouer un rôle central dans la dynamique provinciale en améliorant leurs infrastructures et en amplifiant leurs offres d'animations et de loisirs. L'objectif est d'accueillir tous les types de public, en étant particulièrement attentifs aux publics spécifiques, notamment les personnes porteuses de handicap et les enfants en bas âge.

Fort de son identité verte, le Bois des Rêves se veut un lieu agréable et familial qui offre des activités en lien avec l'eau et la nature dans un espace préservé, ludique et dédié aux enfants, comme cela a été le cas pour l'ouverture du plus grand Spray Park d'Europe.

Une réflexion est en cours sur l'aménagement global du site afin d'élaborer un plan directeur. Ce plan permettra d'identifier les flux, les zones sensibles ou sous-exploitées, de définir des pôles d'activités et de clarifier les accès.

Du côté des animations, une programmation, adaptée à l'identité du **Bois des Rêves**, est mise en place.

L'amélioration de l'accessibilité pour tous les visiteurs est également à l'étude. Cela passe par la création de parkings vélos sécurisés avec abris et bornes de recharge pour vélos/voitures électriques, ainsi que par l'aménagement de nouveaux cheminements piétons et PMR depuis le parking P2 pour diriger les visiteurs vers le centre du Domaine.

Le **Domaine provincial du Château d'Hélécine** fait l'objet d'une promotion active pour renforcer son rayonnement touristique. Un budget annuel de 150.000 € soutient cette stratégie, qui inclut la création régulière de nouvelles activités visant à renforcer l'attractivité touristique et la valorisation du patrimoine.

Cela permet également au Domaine de maintenir les événements emblématiques qui font sa renommée, tels qu'Hélé Sing, la Parade vénitienne, et le Toutou's Day.

Un projet d'envergure est lancé pour la future brasserie du Domaine. Les démarches comprennent le dépôt du permis d'urbanisme et le lancement des études techniques. Cette nouvelle infrastructure est destinée à remplacer l'actuel pop-up bar et à offrir un accueil de qualité supérieure au public.

Parallèlement, des études sont lancées concernant l'optimisation du système de chauffage et l'amélioration de l'efficacité énergétique du site. Ces travaux s'inscrivent dans une approche durable et responsable.

Afin d'assurer la continuité de la gestion du site, la procédure de renouvellement de la concession du Château est également lancée.

Le **Dernier Quartier Général de Napoléon** poursuivra son développement vers un public scolaire et international, dans une logique de réseau avec les autres partenaires du Champ de bataille de Waterloo et avec le renfort des participants aux reconstitutions et aux diverses activités mémorielles.

Tourisme en Brabant wallon

Une stratégie slow et qualitative pour séduire les courts séjours

Notre stratégie touristique repose sur cette idée simple : faire du Brabant wallon une destination slow, plurielle et qualitative de court-séjour, attractive pour ses expériences humaines, sa diversité sur un petit territoire, et sa capacité à surprendre dans un environnement à la fois naturel et raffiné.

Le premier axe de cette stratégie consiste à **structurer des expériences touristiques concrètes**. Pour que la stratégie touristique soit lisible et impactante, l'objectif est de passer de la simple intention à l'expérience vécue, en créant des produits forts, thématiques et facilement distribuables, à l'image du succès du Vino-Trip. Cette approche doit être

généralisée pour donner corps à la stratégie, travailler la saisonnalité et les séjours en semaine, et répondre à l'attente croissante de produits « clés en main », qualitatifs et différenciants.

Les actions prioritaires consistent à identifier et structurer une courte liste de 3 à 5 expériences signature (comme le Brassicole Tour, la Route des Jardins d'Exception, ou des micro-aventures nature) ayant un fort potentiel de mise en marché. Pour chacune, la Province créera des fiches-produits normalisées co-construites avec les opérateurs, avant de travailler activement à leur distribution et commercialisation, notamment en les intégrant au catalogue d'Incoming Wallonia et en créant un « mini-catalogue BW » pour les agences et prescripteurs.

Le second axe consiste **à développer de l'infrastructure adéquate pour la mobilité douce**. Le Brabant wallon doit devenir un territoire fluide et lisible pour les mobilités douces, où chaque balade est une expérience en soi. Bien que le potentiel pour le tourisme pédestre et cycliste soit fort, l'offre actuelle est jugée fragmentée.

Il est essentiel de finaliser la structuration cyclo-pédestre à l'échelle du territoire en poursuivant la mise en œuvre des boucles cyclables et en soutenant activement la création du réseau points-nœuds pédestre. Pour améliorer le confort et la lisibilité des parcours, la Province développera des aires de pause slow (bancs contemplatifs, mobilier bois) et harmonisera la signalétique touristique. L'expérience sera également digitalisée en intégrant les circuits sur une interface unique (site ou application) avec suivi GPS et mise en récit via de mini-podcasts.

Enfin, **accentuer le tourisme d'affaire (MICE)** est le troisième axe de notre stratégie touristique. Le secteur MICE (Meetings, Incentives, Conferences, Exhibitions) représente un levier majeur de croissance, avec 43 % des nuitées déjà motivées par des raisons professionnelles, notamment en semaine. Pour se positionner sur ce marché concurrentiel, il est impératif de pallier le déficit de lisibilité actuel.

La stratégie passe par la construction d'une marque MICE forte pour le Brabant wallon, identifiable et alignée sur ses valeurs (cadre vert, slow, qualité de l'accueil). Pour ce faire, un renfort en ressources humaines qualifiées sera nécessaire pour coordonner cette approche. Concrètement, l'offre devrait se structurer notamment via la création d'un sous-domaine web « MICE BW », l'élaboration d'un toolkit digital pour les entreprises, et l'animation d'un réseau professionnel régulier.